

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSIERE-BADIL dûment convoqué par Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier

PRESENTS : Messieurs, LAVALLADE, DAUCHY, BREGEON, DELAVERGNAS Mesdames LETURGIE, DUTROP.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs BROOKE (pouvoir à LAVALLADE), DELAVALLADE, WIJBURG Madame PEROUX.

Ordre du jour :

- Adhésion pôle santé au travail,
- Participation voyage scolaire Ecole Primaire PIEGUT-PLUVIERS,
- Délégués conseil d'exploitation Eau et Assainissement,
- Calendrier réunion travaux Boulangerie,
- Questions diverses.

1/ ADHESION POLE SANTE AU TRAVAIL,

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive. Pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;

☞ **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

2/ PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE PIEGUT-PLUVIERS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de la directrice de l'école primaire de PIEGUT-PLUVIERS qui sollicite la commune pour une participation financière concernant un séjour en classe découverte à l'île d'Oléron du 21 au 23 mars. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande jugeant que les enfants de la Commune de Bussière-Badil peuvent bénéficier d'une scolarité au sein du RPI Bussière-Varaignes-Busserolles.

3/ DELEGUES CONSEIL D'EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la première réunion du Conseil d'Exploitation de l'Eau et de l'Assainissement se déroulera le 23 janvier 2018.

Pour rappel, conformément aux statuts, le Conseil d'Exploitation est composé des délégués communautaires issus de la Commission Eau Assainissement GEMAPI de la Communauté de Commune du Périgord Nontronnais ainsi que de 2 membres représentants des usagers.

Et, à titre consultatif chaque Commune qui compose la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais est représentée par 2 délégués (2 titulaires et 2 suppléants) désignés par son conseil municipal. Il convient donc de les nommer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De nommer Alan BROOKE et Jocelyne LETURGIE délégués titulaires

De nommer Hervé DAUCHY et Pascal DELAVERGNAS délégués suppléants.

4/ CALENDRIER REUNION TRAVAUX BOULANGERIE

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux présents leurs disponibilités afin de travailler sur la réhabilitation de la boulangerie.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que la rédaction du journal du Maire est en cours et qu'il attend le bilan financier de la Trésorerie.

Il demande à chaque conseiller d'avoir une réflexion sur les orientations budgétaires 2018.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'un particulier qui rencontre des problèmes d'infiltration d'eau. Le Conseil Municipal à l'unanimité demande de se faire conseiller et aider par un avocat.

Jocelyne LETURGIE annonce que Jean-Louis CHABOT, cantonnier de la commune fera désormais le ménage à la salle des fêtes.

Pascal DELAVERGNAS demande à ce que les panneaux d'information soient remis en état.

Valérie DUTROP évoque des difficultés pour certaines personnes pour conduire les déchets verts à la déchetterie de Piègut.

Hervé DAUCHY évoque la vente du tractopelle.

La séance est levée à 22 heures